Agent de Police Municipale - Nuit (H/F)

https://recrutement.ville-clichy.fr/front-jobs-detail.html?id_job=1533&id_origin=0

Mise à jour	20-05-2026
Référence	28078/V092260201000014001 28086/V092260812000292001 28097/V092260812000292002 28877/V092260812000292003 33093/V092260812000250001
Service	POLICE MUNICIPALE
Localisation	Île-de-France
Contrat	Titulaire
Expérience	1 à 3 ans
Secteur	POLICE MUNICIPALE ET SURVEILLANCE DE L\'ESPACE PUBLIC
Disponibilité	Immédiate
Statut	Fonctionnaire ou lauréat de concours
Fonction	ZB11 Agent
Filière	Police Municipale
Catégorie	C
Cadre d'emploi	Agents de police municipale
Grade	Gardien-brigadier

Contexte et définition du poste

Ville de 64000 habitants, à proximité immédiate de Paris, idéalement desservie en transports en commun, Clichy est membre du Territoire Boucle Nord de Seine et de la Métropole du Grand Paris.
Vous souhaitez rejoindre une équipe dynamique, avec la possibilité de pratiquer votre métier dans toutes ses missions dévolues?
Rejoignez nous!

Sous l'autorité du Responsable de la Police Municipale, de son adjoint, du responsable opérationnel et des chefs de brigades, dans le respect des pouvoirs de police du maire, l'agent exécute les missions de prévention et de surveillance nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

MISSIONS :

Assurer des missions de police judiciaire
- Seconder les officiers de police judiciaire
- Informer leurs supérieurs de tous les délits, crimes ou contraventions dont ils sont témoins
- Recueillir les commentaires du contrevenant lors de la rédaction d'un procès-verbal
- Constater les infractions à la loi pénale et collecter toutes les preuves nécessaires pour en découvrir les auteurs
- Rédiger des contraventions et prendre les mesures appropriées en cas de non-respect du code de la route
- Faire respecter les arrêtés de police pris par le maire, et rédiger des procès-verbaux de contravention le cas échéant.
- Verbaliser les propriétaires de chiens dangereux qui ne respectent pas la réglementation.
- Inspecter visuellement et fouiller (avec l'autorisation du propriétaire) les sacs et bagages lors d'une manifestation publique ou à l'entrée d'un bâtiment communal.
- Verbaliser en cas de constatation d'incivilités telles que : dépôt d'ordures dans la nature, tapage nocturne, animaux dangereux, etc

Assurer des missions de police administrative
- Maintenir la salubrité publique : lutter contre le dépôt sauvage d'ordures, éviter les épidémies, organiser la collecte des déchets, etc.
- Veiller à la sécurité des habitants et des biens : surveillance de bâtiments publics, d'écoles, etc.
- Sécuriser les lieux et la population, puis contacter les secours en cas d'accidents ou de catastrophe naturelle
- Maintenir l'ordre sur la voie publique lors de manifestations ou de regroupement en tous genres
- Veiller à la tranquillité publique, cela concerne toutes les nuisances : nuisances sonores (musique, aboiement), troubles du voisinage, rassemblement nocturne, etc.

NOS ATOUTS:

Locaux de l'hôtel de police neufs (livrés en avril 2023)
Flotte neuve d'engins roulants
Centre de Supervision Urbain à la pointe de la technologie

LES HORAIRES :

Service du soir : 14h00 – 02h00 (15h00 – 03h00 en période estivale).
Petite et Grande Semaine.

Profil recherché

Savoirs
Connaissances des pouvoirs de police du Maire et de la réglementation.
Connaître les prérogatives du policier municipal et son cadre juridique
Connaître les gestes techniques professionnels et d'intervention

Savoirs faire
Être autonome et polyvalent
Maitrise des outils informatiques et des moyens de communication (radio, TPH…)
Bonne capacité rédactionnelle et un esprit de synthèse
Savoir rendre compte à l'oral et à l'écrit
Capacités d'analyse, d'observation et d'anticipation
Savoir transmettre des consignes et des informations
Réactivité et gestion des situations d'urgence et pouvant présenter un danger

Qualités relationnelles exigées :
Bonne présentation, bonne qualité relationnelle et d'adaptation
Esprit d'équipe
Discrétion, maitrise de soi, comportement irréprochable en toute circonstance et en tout lieu, en tenue ou en civil (code de déontologie)
Être à l'écoute des administrés en toute objectivité
Respecter sa hiérarchie et les consignes données

Obligations réglementaires:
Discrétion, probité, respect du secret professionnel et de la confidentialité
Assermentation, agréments et formations obligatoires pour l'exercice de la profession